

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois..... 0 80
Un an..... 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Communication. — Convocations. — Rapport du Congrès de Nantes. — Permanence. — Explication nécessaire.

Partie Officielle. — Comité Général. — Commission Exécutive. — Rapport de la Commission d'Études.

Partie non Officielle. — Comité d'action pour l'extension de la Prud'homme. — Comité d'Organisation de la Grève Générale. — Le VI^e Anniversaire de la Bourse du Travail de Marseille. — Le Néant. — Fédération nationale des Métallurgistes. — Passé, Présent et Avenir du Travail. — Grèves. — Bibliographie.

Communication

Aux Secrétaires des Chambres Syndicales adhérentes à la Bourse du Travail

Conformément aux règlements de la Bourse du Travail et à l'usage établi, vous êtes invité à désigner un candidat par Chambre syndicale pour les élections à la Commission exécutive qui auront lieu à la réunion du Comité général, le mardi 18 décembre prochain.

Les membres sortants sont les citoyens : Auffray, des couvreurs ; Bouëffard, des plâtriers ; Chaussepied, des corroyeurs ; Didot, des tapissiers ; Guillet, des paveurs ; Guinet, des forgerons ; Lagarde, des savonniers-huiliers ; Malville, des menuisiers ; Paon, des chapeliers ; Riot, des modeleurs ; et Ulliac, des ajusteurs.

En vertu de l'art. 14 du règlement général, ces camarades ne sont pas rééligibles.

La liste des candidats sera dressée à la réunion de la Commission exécutive du 11 décembre.

Pour la Commission exécutive et par ordre.

Le Secrétaire général : D. COLOMBE

CONVOCATIONS

COMITÉ DE VIGILANCE — Mardi 4 décembre, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE — Les mardis 27 novembre et 11 décembre, à 8 heures du soir.

Rapport du Congrès de Nantes

Le compte rendu officiel du 6^e Congrès national des Syndicats et Groupes corporatifs ouvriers de France qui s'est tenu à Nantes du 17 au 22 septembre dernier va paraître d'ici quelques jours.

Il sera complet et contiendra tous les procès-verbaux, propositions, rapports, vœux, etc., qui ont été déposés sur le bureau du Congrès.

Il formera une belle brochure in-octavo Jésus, contenant plus que de 120 pages de texte, et sera mis en vente au prix de 0 fr. 75, pris à la Bourse du travail.

En dehors de Nantes, le port en sus.

Nous prions les organisations ouvrières ou les particuliers qui désireraient posséder ce travail intéressant à nous en adresser le montant immédiatement, le tirage en étant très restreint.

Nous rappelons également que les Syndicats qui ont répondu ou qui répondront au dernier appel de fonds que nous leur avons adressé afin de combler notre nombreux déficit, recevront la brochure *gratuitement*.

PERMANENCE

DU 21 NOVEMBRE AU 19 DÉCEMBRE

De 8 heures à 10 heures du soir.

21 Novemb. Rochet	6 Décemb. Malville
22 — Hougmard	7 — Louis
23 — Béty	8 — Le Palmec
24 — Lesimple	10 — Lamandé
26 — Guinet (des Tabacs)	11 — Malville
27 — Lepré	12 — Louis
28 — Garnaveau	13 — Rochet.
29 — Riot	14 — Hougmard.
30 — Auffray	15 — Béty
1 ^{er} Décemb. Bouëffard	17 — Lesimple
3 — Chaussepied	18 — Guinet (des Tabacs)
4 — Lagarde	19 — Lepré
5 — Dudot	

EXPLICATION NÉCESSAIRE

Les membres influents de la Fédération Nationale des Syndicats criant partout à qui veut les entendre que le Congrès de Nantes a voulu le suicide de leur Fédération, nous avons cru devoir mettre sous les yeux de tous les travailleurs de France le rapport de la Commission de la réglementation de l'Action et des attributions des organisations existantes.

Nous ne ferons aucun commentaire, laissant ce rapport à l'appréciation de toutes les organisations ouvrières.

RAPPORT

Présenté par le Citoyen Raymond, de Dijon

Citoyens,

Les éléments qui ont servi à établir ce rapport ont été fournis par les organisations suivantes : Bourse du Travail de Dijon, Union syndicale de Brest, Union métallurgiste de l'Oise, Fédération des Chemins de fer, Fédération de Dijon, Sens, Châlons, Auxerre, du Syndicat des journalistes, de l'Union syndicale des ouvriers du bronze de Paris, de la Fédération de Limoges et de la Fédération des Syndicats de Rouen et Seine-Inférieure.

De la discussion importante qui a nécessité une séance de nuit, et des différents documents émanant des organisations précitées, il résulte que le Congrès est unanime à reconnaître la nécessité de l'Union ouvrière sur le terrain corporatif, afin d'empêcher les rivalités qui ont existé jusqu'à présent de se perpétuer, et de ramener le calme et la confiance si nécessaires à la prospérité des Syndicats.

Unis sur le terrain des principes, nos divisions se font malheureusement jour dans la tactique à employer. A tort ou à raison, bon nombre des nôtres voient dans l'introduction de l'élément politique une cause de faiblesse, un germe de discorde qui empêche d'aboutir.

Nous sommes d'avis qu'il faut tenir compte de cette tendance du monde syndical ouvrier à séparer de plus en plus les organisations syndicales des organisations

politiques, tout en conservant chacune leur autonomie.

Le rôle des organisations politiques est d'éclairer la route. A nous, délégués des Syndicats, appartient celui d'organiser, de discipliner le gros de l'armée, la masse des forces ouvrières sur le terrain corporatif.

Nous ne pouvons songer non plus à dissoudre les organisations centrales existantes; toutes ont leur raison d'être, leur mission particulière.

La Fédération des Bourses devra poursuivre auprès des pouvoirs publics l'application des décisions prises dans les Congrès :

La propagande pour la suppression des bureaux de placement ;

Etablir la statistique du travail ;

Fonder des bureaux de placement gratuits.

La Fédération nationale des Syndicats est chargée plus spécialement de la propagande syndicale, des grèves partielles, et de tout ce qui a trait à la lutte économique.

Le secrétariat national sera exclusivement chargé des relations internationales.

Voilà pour les attributions des grandes organisations. Elles ont toutes leur utilité, se complètent l'une par l'autre, et c'est en les reliant ensemble par un lien commun que nous arriverons à fonder cette union qui s'est arrimée dans les désirs et les vœux de tous les délégués au Congrès.

Le but à atteindre est donc d'arriver à une entente corporative de ces divers éléments.

Est-ce possible ? Nous sommes pour l'affirmative, à condition de :

1° Respecter l'autonomie de chaque organisation centrale, pour conserver les droits acquis et ne froisser aucune susceptibilité ;

2° Eliminer l'élément politique, non par mesure de défiance, mais pour atténuer les chances de discorde ;

3° Enfin confier l'administration centrale aux seuls syndiqués.

Votre Commission recommande aussi l'organisation des fédérations locales en fédérations départementales, puis régionales. Déjà plusieurs fédérations locales ont suivi cette marche et s'en trouvent bien. Nous pouvons citer la fédération de Dijon et de la Côte-d'Or qui, outre les syndicats de la ville, a plusieurs syndicats du département qui sont adhérents à la fédération. Il y a aussi la fédération de Besançon et de la Franche-Comté. Il doit en exister d'autres. Ces fédérations départementales n'ont donc que peu de chemin à faire pour se fédérer régionalement. Nous ajoutons : les fédérations de métiers sont des armes offensives dans la lutte économique, au point de vue spécialement corporatif.

La Fédération Nationale est la même arme au point de vue général.

Et au point de vue défensif et administratif, les Bourses du Travail.

Parmi les rapports qui ont été déposés, l'un d'eux demandait la suppression du Secrétariat national, mais la Commission a reconnu que cette question devait être écartée, le Congrès n'ayant pas qualité pour

le faire. La Commission cependant croit de son devoir que le secrétariat doit limiter son action aux relations internationales.

C'est en partant de ces principes que nous avons l'honneur de proposer au Congrès le projet de résolution suivant :

PROPOSITION :

1° Il est créé un *Conseil National Ouvrier*, ainsi formé :

Trois délégués de la Fédération Nationale des Syndicats ;

Trois délégués de la Fédération des Bourses du Travail ;

Un de chacune des Fédérations nationales de métiers ;

Et d'un délégué du Comité de la grève générale.

2° Les différentes organisations centrales ouvrières auront à nommer leurs délégués respectifs avant le 1er novembre 1894.

3° Le siège du Conseil national ouvrier se tiendra dans la ville où aura lieu le Congrès national corporatif.

4° Le Comité de la Fédération des Bourses du Travail, le Conseil local de la ville où se tiendra le Congrès de la Fédération nationale des Syndicats, sont chargés de prendre l'initiative de convoquer la séance de constitution du Conseil national ouvrier.

5° Les ressources financières nécessaires à son fonctionnement seront déterminées par le Conseil national ouvrier.

6° Le rôle du Conseil national ouvrier est ainsi limité ou défini :

(a) Statistique du travail et de ses conditions en France ;

(b) Intervention dans les grèves ;

(c) Initiative pour la constitution des Fédérations nationales de métiers ;

(d) Organisation, chaque année, d'un grand Congrès national corporatif ouvrier réunissant l'ensemble du prolétariat français.

Citoyens,

Ce projet laisse intacte l'autonomie de la Fédération des Bourses du Travail, de la Fédération nationale des Syndicats et des Fédérations de métiers.

Ces différentes organisations restent libres de convoquer à l'époque et au lieu, qu'il leur plaira leurs Congrès respectifs.

Rien ne leur empêchera, pour économiser le temps et l'argent de leurs adhérents, de s'arranger pour que les Congrès spéciaux précédent ou suivent, dans la même ville, le grand Congrès national corporatif organisé chaque année par le Conseil national ouvrier.

Inspirée par un désir sincère de conciliation, la Commission, dont je suis le rapporteur, vous propose de sanctionner par votre vote l'adoption du projet d'organisation des forces ouvrières qu'elle vous présente.

Elle espère par ce moyen répondre aux vœux de tous, réclamant impérieusement l'union de tous les travailleurs sur le terrain corporatif, pour arracher à la bour-

geoisie les réformes indispensables à son existence.

Le Rapporteur :

RAYMOND, de Dijon.

La Commission :

BOISSON, BRAUN, BRUNELLIÈRE,
CHIRON, LHERMITTE, POMMIER,
POULAIN, RAYMOND, RIOM,
TREICH.

Conformément à la décision du Congrès relatée plus haut, nous avons commencé la constitution du *Conseil national ouvrier*.

La Fédération des Bourses du Travail a désigné ses délégués, qui sont les citoyens : Louis, cordonnier ; Le Biboul, peintre, et Colombe, secrétaire de la Bourse du Travail. Le Comité de la Grève générale a également désigné son délégué, qui est le citoyen Blanchard, tourneur sur métaux.

Nous attendons que les Fédérations de métiers désignent leurs délégués afin de les réunir, de former le bureau et de se mettre à l'œuvre immédiatement.

Afin de faciliter la tâche des Fédérations, pour qu'elle soient représentées par des camarades de leurs corporations, la Commission exécutive de la Bourse a dressé une liste de candidats qu'elle soumet à qui de droit.

Voici les noms de ces camarades :

Fédération du Livre : Brasseur ou Chevê, typographes ;

Fédération du Bâtiment : Blanchard, menuisier ;

Fédération des Métallurgistes : Tulève, modeleur ;

Fédération des Services municipaux : Lamandé, secrétaire adjoint de la Bourse du Travail ;

Chemin de fer : Maillet, secrétaire de la section de Nantes ;

Tabacs : Mme Crosnier ;

Transports : Bély, camionneur ;

Inscrits maritimes : Hougmard, ancien marin.

Candidats supplémentaires :

Templé, maçon ;

Richard, modeleur ;

Ledunois, mouleur ;

Nau, des chemins de fer.

PENSEES

Faisons-nous des amis dans nos jours d'opulence.

Tout brille en ce moment... mais qui le sait ?

Nous pouvons, par malheur, tomber dans l'in-

digence.

Par conséquent, avoir besoin d'un coup de main.

Sur la face des eaux répandez votre pain,

Vous le retrouverez en un jour de détresse,

Car aujourd'hui la joie et demain la tristesse...

Hélas ! Ah ! qui de nous connaît son lende-

main ?

L'Egoïste est un être et sans cœur et sans âme ;

Il verrait se mourir, et de soif, et de faim,

Ses parents les plus chers, il n'en souffrirait

rien,

N'ayant de la pitié jamais la douce flamme.

GABRIEL POTEI.

Ne voulant pas continuer tous les jours une polémique avec des hommes qui sont nos camarades d'hier, nous attendons qu'ils aient vomi toutes leurs injures.

Nous ramassons toute cette boue et nous leur répondrons une bonne fois, afin de ne pas être obligés d'y revenir.

LA RÉDACTION.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 16 octobre 1894

Présidence du citoyen Josselin.

Assesseurs: Baguideau et Huchet.

Etaient présents: Blanchard, Boishardy, Desourme, Lepré, Bety, Huchet, Raguideau, Maumesson, Rochette, Lesimple, Louis, Ruellan, Ribrac, Lecoq, Guérin, Colombe, Braud, Ollivier, Hougmard, M^{lle} Lepuil, Lechelard, Boulard, Plantard, Malville, Riot, Ledunois, Gougeon, Rambaud, Chauveau, Gaulay, Châles, Lagarde, Berthier, Lamandé, Carric, Lepalmec, Portais, Robin, Branchu.

Excusés: Paon, Etienne, Merveilleux, Chenorio, Vallée.

Le citoyen Malville fait observer que les appels restent sans écho et que les délégués ne font pas leur devoir.

Il parle des délégués des Tabacs, en disant qu'ils ont donné leur démission au sein de la Commission exécutive; par conséquent, on ne doit pas les convoquer.

Lamandé répond qu'il n'a pas reçu d'avis de les rayer et que, par conséquent, il n'est pas de son devoir de le faire sans l'avis de leur syndicat.

Colombe donne lecture de la lettre du Syndicat des Tabacs, réclamant leur drapeau prêté pour le Congrès; lettre des camarades Brasseur et Chevê, des typographes, donnant leur démission de délégués à la Bourse du Travail.

Blanchard donne connaissance du compte-rendu de la visite qui a été faite à M. le maire, qui avait pour but l'agrandissement de la Bourse du Travail; il donne lecture également de son rapport concernant les tables, qui ont servi au Congrès de Nantes, offertes au prix de 35 fr. (Adopté.)

Le citoyen Portais demande rectification au procès-verbal du Comité Général du 11 septembre, où il dit: vous voulez des honneurs. Il proteste contre ces paroles en disant qu'il ne les a jamais prononcées.

Blanchard dit qu'il ne se rappelle pas au juste; mais il croit que ces paroles ne lui ont pas été lancées.

Le citoyen Portais proteste également où il est dit au même procès-verbal (en réponse à M^{me} Crosnier), pour la lettre d'excuses. Il dit qu'il n'a jamais parlé d'envoyer de lettre d'excuses, car il les avait envoyées verbalement en rétractant ses paroles. L'incident est clos.

Ledunois demande au Comité Général où en est rendue la question de la caisse de résistance Lepalmec? Il lui est répondu

que les Syndicats n'ont pas encore répondu.

Le citoyen Colombe dit que les *Bulletins de la Bourse* ne se vendent pas, malgré l'appel continu fait aux Syndicats; personne ne s'en occupe, il en reste une quantité dans les bureaux, et cependant ces *Bulletins* coûtent beaucoup et ne rapportent presque rien.

Colombe dit que les délégués dévoués devraient en prendre une quantité pour les vendre à leurs camarades.

Parlant des Syndicats, l'orateur dit que tous les Syndicats devraient prendre un abonnement, et engager tous les délégués présents d'engager leur Syndicat à ce sujet.

Blanchard parle dans le même sens et voudrait que tous les camarades y mettent de la bonne volonté; il propose, l'un ou l'autre, la suppression ou la vente plus abondante, ou le donner pour rien.

Colombe s'oppose à ce que le *Bulletin* soit donné pour rien; il vaudrait mieux abaisser le prix à 5 centimes et nous verrons si nous en vendrons davantage.

Blanchard appuie cette proposition, qui est adoptée.

Le citoyen Colombe propose d'augmenter la Commission du *Bulletin* de quatre membres de plus.

Sont élus: Ledunois, Malville, Branchu, Boishardy.

Le citoyen Malville donne connaissance de son rapport (proposition de la Bourse du Travail de Saint-Nazaire), qui a pour but la création d'une Fédération régionale de tous les départements de l'Ouest.

Le rapporteur dit qu'il n'est pas du tout de cet avis, car cela mettrait la division dans les organisations ouvrières.

Le citoyen Colombe est du même avis, et la question, mise aux voix, est repoussée.

Ledunois demande ou en est la Commission des règlements dans ses travaux.

Lepalmec n'est pas d'avis de reviser les règlements, car, dit-il, ils ont été approuvés par la Municipalité et la Bourse lors de la création.

Ledunois demande à quoi sert la Commission des finances portée au règlement; il voudrait que la Commission du contrôle soit la seule. Il demande la suppression de ladite Commission des finances; il dit que la Commission de contrôle fera un rapport au prochain Comité général à ce sujet.

Le citoyen Colombe dit que la Commission de contrôle doit contrôler tous les travaux de la Bourse et en faire des rapports au Comité général.

Le citoyen Gougeon demande au Comité général de bien vouloir penser aux mouleurs grévistes de Nantes.

Le trésorier, consulté à ce sujet, dit qu'il ne reste que 17 fr. 50 à la caisse des grèves.

La somme de 17 fr. 50, mise aux voix, pour venir en aide aux mouleurs est adoptée.

Colombe dit qu'il avait été décidé à la Commission exécutive qu'une quête serait faite pour le monument de Benoit Malon à la sortie du Comité général; il propose de la faire pour les mouleurs grévistes de Nantes. (Adopté.)

La séance est levée à 10 h. 10.

Le secrétaire adjoint, C. LAMANDÉ.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du mardi 23 octobre 1894

Présidence du citoyen Lagarde.

Etaient présents: Lagardé, Rochette, Lamandé, Lesimple, Bety, Chaussepied, Guérin, Hougmard.

Excusés: Louis et Paon.

Lecture de la correspondance. Lettre du syndicat des mouleurs changeant de délégués à la Bourse du Travail.

Le citoyen Colombe donne connaissance de l'invitation de la Bourse du Travail de Lyon au Congrès scientifique d'hygiène ouvrière qui se tiendra du 27 au 31 octobre 1894.

Le citoyen Colombe dit que nous devons nous faire représenter à ce grand Congrès, et annonce que la commission d'organisation a été plus heureuse que celle de Nantes, car ce grand Congrès a été subventionné par la ville de Lyon.

Il est décidé à la majorité que la Bourse du Travail de Nantes se fera représenter à ce Congrès.

Le citoyen Colombe annonce la formation d'un syndicat qui prendra pour titre: *Syndicat des Peseurs-Mesureurs assermentés de Nantes*.

Lettre du Comité d'action pour l'extension de la Prud'homme avec envoi de listes de pétition.

Le citoyen Colombe propose de désigner 12 membres pour le Conseil national. Plusieurs noms de citoyens sont mis en avant, sans que ce soit à titre définitif, car plusieurs citoyens désignés ne sont pas présents.

Le citoyen Blanchard donne connaissance des travaux de la commission de révision des règlements.

La commission exécutive, après en avoir pris connaissance, adopte les travaux de ladite commission, sauf une modification à quelques articles.

Le citoyen Colombe annonce à la commission exécutive la visite de l'ex-directeur de la maison Rouxel et C^{ie} à la Bourse du Travail, d'un air menaçant et rouge de colère, au sujet d'un article signé D. Colombe, qui a paru au *Bulletin* du mois d'octobre, parlant du renvoi dudit directeur avec les honneurs dus à son rang.

Le citoyen Colombe dit qu'il lui demandait de retracter ses paroles sur-le-champ avec toutes les insolences qui lui sont connues.

Le citoyen Colombe dit qu'il lui a répondu que si les faits précités n'étaient pas exacts, qu'il était tout prêt à le faire dans le prochain *Bulletin* et qu'il irait aux renseignements, et si les faits étaient exacts, l'article resterait tel.

Le citoyen Lagarde propose de prendre un courantin pour seconder le concierge et le secrétaire; car, dit-il, par suite de surcharge de travail, le secrétaire et le concierge ne peuvent plus quitter la Bourse; car ces citoyens n'ont pas leur poste du matin au soir à arpenter les rues de la ville.

Le citoyen Colombe dit que la dépense n'est pas grande, et un courantin rendrait de grands services.

Après avoir entendu plusieurs citoyens, il est décidé qu'il y aura un concours, car il faut que le courant soit doué d'une bonne intelligence; il est décidé que ce sera le fils d'un syndiqué.

La proposition est prise en considération et envoyée au Comité général.

La séance est levée à 10 heures 40.

Le secrétaire adjoint,

CH. LAMANDÉ.

Séance du 13 novembre 1894

Président : Rochette.

Etaient présents : Rochette, Béty, Dudot, Hougmard, Lesimple, Lamandé, Louis.

Excusé : Paon.

Le citoyen Lamandé donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Adopté.

Le citoyen Colombe donne lecture de la correspondance.

Lettre du Syndicat des auxiliaires boîtiers désignant le cit. Le Léon, délégué à la Bourse du Travail en remplacement du citoyen Charrier, démissionnaire.

Lettre du Syndicat des peseurs-mesureurs assermentés, demandant leur adhésion à la Bourse du Travail et déléguant à la Bourse du Travail les citoyens Barillé et Ricordeau.

Adopté.

Lettre de la Bourse du Travail de Parme (Italie) demandant les journaux de la localité et les statuts des Syndicats agricoles.

Les ouvriers de l'industrie du cuir d'Auxerre font savoir qu'ils sont en grève depuis le 5 novembre 1894, avec envoi de listes de souscription.

Le citoyen Colombe donne connaissance de la visite que M. Desfontaines lui a rendue, qui avait pour but d'organiser une conférence à la Bourse du Travail.

Le citoyen Colombe, s'appuyant sur le règlement général, qui ne permet pas aux ouvriers non syndiqués de prendre la parole ni faire de conférence; par conséquent, le droit de faire une conférence lui a été refusé.

Le citoyen Blanchard dit que beaucoup de Syndicats ne font pas leur devoir, c'est-à-dire ne remplissent pas leurs obligations vis-à-vis de la Bourse du Travail, car beaucoup de Syndicats sont en retard de plusieurs mois et d'autres n'ont rien payé depuis leur fondation.

Le citoyen Lamandé dit que, le jour où il a été nommé délégué à la Bourse du Travail, il s'est empressé de se mettre au courant de toutes les communications, et, quand il s'est rendu compte par lui-même, il a engagé son Syndicat à se mettre toujours à jour avec la Bourse du Travail, et il dit que tous les délégués de la Bourse doivent en faire autant, pour le bon fonctionnement.

Le citoyen Blanchard propose d'envoyer une circulaire à tous les Syndicats intéressés, à ce sujet.

Adopté.

La séance est levée à 9 h. 40.

Le secrétaire adjoint,

Charles LAMANDÉ.

RAPPORT

de la Commission d'études sur le projet d'une fédération régionale de l'Ouest, proposée par la Bourse du Travail de Saint-Nazaire.

Citoyens,

La proposition qui vous a été soumise par la Bourse du Travail de Saint-Nazaire et dont le projet de statuts a été inséré au *Bulletin officiel* du mois d'août dernier, comprendrait dix villes, dont le siège se trouverait situé dans la ville la plus importante de la région.

La Commission, après avoir jugé prudent de ne pas émettre un avis favorable, car chacun sait qu'il existe déjà la Fédération Nationale des Syndicats et la Fédération Nationale des Bourses, ainsi que les diverses Fédérations de métiers et parties similaires.

Afin de ne pas faire naître de nouveaux conflits entre toutes ces Fédérations et semer la division parmi les travailleurs, nous demandons à ce que la proposition ne soit pas prise en considération.

Le rapporteur, MALEVILLE.

PARTIE NON OFFICIELLE

COMITÉ D'ACTION

POUR

L'EXTENSION DE LA PRUD'HOMMIE

Camarades,

Le Comité vous a adressé dernièrement une circulaire faisant appel à vos sentiments de solidarité et vous demandant votre adhésion; cette circulaire était accompagnée de nos statuts.

Comme suite au programme qu'il s'est tracé, le Comité vous adresse ci-joint la pétition à faire signer, au nom de votre Association, par les membres de votre conseil d'administration. Le président ou le secrétaire général certifiera les signatures des membres du bureau et fera légaliser la sienne; nulle pétition ne pourrait être acceptée à la Chambre des députés sans ces formalités.

Le Comité se chargera de centraliser toutes les pétitions et, après un travail de classement, les remettra à la Commission des prud'hommes de la Chambre des députés.

En présence de la situation arbitraire qui nous est faite, le Comité fait appel à toutes les associations de travailleurs, afin de l'aider à mener à bien l'œuvre qu'il a entreprise, celle de mettre un terme à l'iniquité qui exclut des travailleurs d'une juridiction seule compétente: *La juridiction des prud'hommes.*

Camarades de tous états, de tous emplois, vous qui relevez de cette juridiction, la seule qui ait droit à notre confiance, venez nous aider à entrer dans le droit commun.

Les droits doivent être égaux pour tous les salariés, qu'ils soient ouvriers manuels, employés, comptables, artistes, cochers, reporters, élèves en pharmacie, garçons limonadiers, garçons de magasin, hommes de peine, jardiniers, couturières, lingères, etc, sans distinction de sexe et quelle que soit l'occupation.

Le Comité espère que vous ne resterez pas indifférents à la propagande qu'il a commencée et que vous lui faciliterez sa tâche en créant un courant d'opinion et la plus grande agitation possible pour le bien commun, en usant de toute votre influence directe ou indirecte sur vos mandants, députés et sénateurs, pour les amener, surtout ces derniers, à une appréciation plus saine de la situation d'exception qui est faite à des catégories très importantes de travailleurs, à les forcer à s'en occuper plus sérieusement qu'ils ne l'ont fait jusqu'à ce jour, et de l'absolue nécessité qu'il y a à voter, à bref délai, la loi sur les Prud'hommes avec extension à tous les salariés des deux sexes; à ne pas continuer à nous refuser les moyens de nous faire rendre justice. *La plus grande partie des litiges portés devant cette juridiction étant des questions de salaires.*

Camarades,

Confiants dans l'esprit de solidarité qui anime tous les travailleurs, nous espérons que vous nous retournerez le plus tôt possible la pétition ci-jointe, revêtue des signatures demandées, afin que, dès la rentrée des Chambres, le Comité puisse agir d'une manière efficace auprès de la Commission des Prud'hommes de la Chambre des députés.

Recevez, Camarades, nos salutations fraternelles.

Pour le Comité :

Le Secrétaire général,

A. GUILLEMEAU.

N. B. — Adresser la correspondance, adhésions et demandes de renseignements au Secrétaire général, 238, rue des Pyrénées, Paris.

PÉTITION

Ayant pour but de faire étendre à toutes les catégories de salariés les bénéfices de la juridiction des Prud'hommes.

Considérant que, seuls, les travailleurs, patrons, ouvriers et employés, connaissent les différends qui peuvent s'élever à l'occasion du contrat de louage d'ouvrage;

Sans vouloir mettre en doute l'équité des tribunaux saisis actuellement de ces différends, il est à remarquer que les magistrats ordinaires n'ont pas la compétence professionnelle nécessaire à une juste appréciation des faits qui leur sont soumis. Qu'en outre, la juridiction actuelle est assez coûteuse et occasionne des pertes de temps préjudiciables;

Les soussignés demandent que la juridiction des Prud'hommes soit étendue à tous les employeurs et salariés, à quelque titre que ce soit, y compris ceux des départements, de l'Etat et des communes.

Il est notoire, d'ailleurs, que la majeure partie des litiges, portés devant cette juridiction, a trait à des questions de salaires.

C'est pourquoi nous demandons notre admission à la juridiction des Prud'hommes.

Avec cette juridiction spéciale, nous ne serons plus obligés, comme par le passé, d'attendre pendant de longs mois le paiement d'un salaire péniblement gagné et souvent retenu dans un but purement vexatoire par des employeurs peu scrupuleux.

Nous invitons les Présidents et Secrétaires de syndicats à signer cette pétition qui est déposée à la Bourse du Travail. Le cachet du syndicat est de toute rigueur.

COMITÉ D'ORGANISATION de la GRÈVE GÉNÉRALE
(Décision du Congrès corporatif de Nantes)

APPEL

Aux Fédérations, Chambres syndicales et Groupes corporatifs de France.

On nous communique le document suivant :

En attendant que les organisations qui ont voté le principe et l'organisation de la grève générale puissent se conformer aux décisions du Congrès corporatif de Nantes, et effectuent les versements facultatifs et les retenues de dix pour cent sur les caisses de grève, le Comité informe ces Fédérations, Syndicats et Groupes corporatifs qui n'ont encore fait aucun versement, qu'il est de ce fait, sans ressources, et qu'il lui est complètement impossible de continuer sa propagande.

D'autre part, il considère qu'il est du devoir absolu de ces mêmes organisations qui ont participé à sa nomination de lui faciliter la lourde tâche qu'elles lui ont confiée.

En conséquence, le Comité leur fait un pressant appel, dans l'intérêt de la cause que nous avons tous pris l'engagement de défendre, et les invite instamment à faire un versement immédiat, si minime qu'il soit, qui lui permette d'entrer en campagne et continuer la propagande dont il a été chargé par le Congrès.

Fédérations, Syndicats et Groupes corporatifs de France, le temps presse; mettez en pratique les décisions prises, et faites votre devoir. Le Comité d'organisation saura faire le sien!

Vive le Proletariat! Vive la Grève générale!

Adresser la correspondance au citoyen Capjuzan, 38, rue des Maronites et les fonds au citoyen Girard, trésorier, 184, rue Saint-Maur, Paris.

« Considérant que le Congrès a estimé nécessaire de maintenir l'action du Parti ouvrier corporatif sur le terrain économique, et, dans ce but, d'organiser les Associations en vue d'une grève générale,

» Propose :

» 1° Il est nommé un Comité de la Grève

générale, qui sera composé de onze membres, renouvelables à chaque Congrès national des Syndicats ouvriers. Ce Comité constituera lui-même son bureau.

» 2° Ces membres seront successivement à la disposition des organisations ouvrières pour tous les besoins de la propagande.

» 3° Le Comité de la grève générale siège à Paris. Au cas où le gouvernement entraverait son action, sa mission incomberait au Comité de la ville où a eu lieu le dernier Congrès national ouvrier.

» 4° Aussitôt entré en fonctions, il devra inviter les Bourses du Travail et les Fédérations locales ou régionales à constituer, dans leur ressort, un ou plusieurs Sous-Comités, qui correspondront avec lui, suivant les circonstances et les besoins de la situation.

» 5° Le Comité de la Grève générale a seul la charge de prendre toutes les mesures pour faire aboutir la grève générale.

» 6° Les secrétaires inviteront les députés et les conseillers municipaux socialistes à assister à chacune des réunions générales, pour se concerter avec eux en vue de faire une propagande incessante dans toutes les réunions où ils seront appelés à prendre la parole.

» Le paragraphe 7 de la Commission est remplacé par l'amendement du citoyen Lebrun, de Saint-Nazaire :

« Une Caisse régionale des grèves, semblant le corollaire du projet de la Fédération des Bourses, est créée.

» Le prélèvement du 10 pour cent servira à la publication du journal et à la propagande. »

» 8° Une retenue de 10 pour cent sera, en outre, prélevée au profit du Comité général sur les sommes versées à chacune des organisations qui possèdent une Caisse du sou de grève.

» 9° Il y aura, auprès du Comité de la grève générale, une Commission de contrôle qui sera composée de membres élus par les Syndicats de la Fédération des métiers adhérents.

» 10° Le Comité de la Grève générale rendra compte, à chaque Congrès, des travaux qu'il aura accomplis, des efforts qu'il aura faits en vue de la propagande et des rapports de tous les Sous-Comités.

» 11° Dans le cas où une corporation voudrait engager une grève, elle sera invitée à examiner, de concert avec le Sous-Comité de sa région, les moyens les plus pratiques pour obtenir la réussite.

» 12° Les Sous-Comités devront faire tous leurs efforts pour obtenir des candidats aux élections générales, départementales ou municipales, l'engagement de propager la grève générale.

» 13° Les délégués présents au Congrès ouvrier international de Londres sont invités à échanger leurs vues sur la possibilité d'organiser une grève internationale.

» Au cas où la majorité des délégués se prononcerait défavorablement, les organisations ouvrières de chaque nation conserveraient le droit de préparer une grève générale nationale.

» Ce projet de résolution vous convaincra, citoyens, que la Commission de la grève générale, s'inspirant de la volonté formelle

exprimée par le Congrès, a tenu à ne constituer aucune ville maîtresse des destinées de la France ouvrière. Chacun des Comités de la grève générale possède une autonomie absolue, gère ses fonds et travaille, dans la mesure de ses forces, au succès du grand mouvement que vous avez considéré comme un moyen d'émancipation.

» La mission du Comité général, abstraction faite de son rôle de Comité local de Paris, consiste surtout à représenter, en face du pouvoir central coalisé, les organisations syndicales et à assumer devant nos Congrès la responsabilité des décisions prises, de concert avec lui, par les Sous-Comités.

» Ainsi se trouve respectée l'indépendance de ce grand parti du travail, capable de s'administrer lui-même, de défendre lui-même ses intérêts et ses droits, sans abdiquer entre les mains de quelques hommes. »

(Congrès de Nantes 1894)

LE SIXIÈME ANNIVERSAIRE

DE LA

Bourse du Travail de Marseille

Les Syndicats adhérents à la Bourse du Travail célébraient, le 28 octobre, par un banquet suivi de bal, le sixième anniversaire de sa fondation, et, pour la première fois, il avait lieu dans le local de la rue de l'Académie.

L'Ouvrier syndiqué, organe des Syndicats marseillais, dans lequel nous puissions ces renseignements, félicite chaleureusement la Commission d'organisation et son président, le camarade Montagard, qui a laissé un si bon souvenir aux militants nantais, pour le résultat et le bon goût qui a été apporté pour l'organisation de cette fête essentiellement prolétarienne.

Le banquet, où assistaient plus de 150 syndiqués, accompagnés de leur famille, a commencé à 1 h. 1/4 et, à la table d'honneur, avaient pris place : les citoyens Causse, conseiller de service; Milan, adjoint, représentant le Maire; Vedel, conseiller général; Champion, président du Conseil d'arrondissement; Montagard, président de la Commission d'organisation; Cartoux, délégué de la Bourse du Travail d'Aix; Gaudot, président du vaillant et nombreux Syndicat des tisseurs de Saint-Henry; les représentants du *Petit Provençal*, du *Petit Marseillais*, du *Radical*, du *Soleil du Midi*.

Au dessert, le citoyen Causse ouvre la série des discours, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier.

Après avoir développé les bienfaits de l'institution et la lutte ardente des Syndicats afin d'obtenir la loi de 1884, il termine par ces paroles :

« Travaillons donc à développer notre intelligence et à achever notre éducation sociale, en étudiant et luttant en commun dans cette citadelle qui a nom Bourse du Travail, si péniblement conquise par nos aînés, profitons des avantages qu'elle nous donne en y exposant librement nos opi-

nions sur toutes les questions qui intéressent les travailleurs en général, car nous combattons tous pour la même cause.

» Cette année encore, cette forteresse du travail a enlevé de la bourse des officines honteuses que l'on nomme bureaux de placement la somme de 47,738 fr., répartie comme suit :

5.999 Inscriptions à 0 fr. 50, soit F.	2.999 50
8.487 Placements à 5 fr. l'un.	40 935 »
7.607 Extras à 0 fr. 50	3.803 50
Total.....	47.738 »
Différence en plus sur l'année 1893 F.	4.231 50

» Je termine, Citoyennes et Citoyens, en adressant en votre nom nos vifs remerciements à la municipalité en la personne de M. Milan, qui a bien voulu répondre à notre invitation et rehausser, par sa présence, l'éclat de notre fête.

» Cette municipalité, composée des enfants du peuple, comme nous, connaît nos besoins et nos aspirations ; elle sait que l'ignorance est la plaie de la société, aussi elle ne craint pas de s'imposer de grands sacrifices pour l'instruction de nos enfants, et elle a inscrit au budget de 1894 une somme de 3,000 francs, pour encourager les Chambres Syndicales à créer des cours professionnels à la Bourse du Travail.

» Je suis heureux, aujourd'hui que j'ai l'honneur de présider cette fête, de lui dire qu'elle a droit à toute notre reconnaissance.

» Merci aussi au Conseil général en la personne de M. Vedel, d'avoir bien voulu accepter notre modeste invitation. Je me fais un plaisir, au nom de l'Union, de le remercier du vote de la somme de 1,000 fr. pour les cours professionnels ; nous n'avons jamais douté des bonnes intentions du Conseil général à notre égard, et surtout lorsqu'il s'agit d'encourager les ouvriers studieux, nous savons que son concours nous est acquis à l'avance.

» Merci au Conseil d'arrondissement, représenté ici par l'honorable M. Champion, qui a bien voulu nous honorer en assistant à notre banquet de prolétaires.

» Merci à vous, représentants de la presse, qui savez si bien vous mettre à notre disposition lorsqu'il s'agit de la défense de nos intérêts. »

Ensuite, les citoyens Milan, au nom de l'Administration municipale, Vedel du Conseil général, et Champion, du Conseil d'arrondissement, viennent assurer les travailleurs en général et les Syndicats en particulier de toute la sollicitude des pouvoirs qu'ils représentent.

Viennent après, les citoyens Montagard, Champion, Cartoux, délégué des syndicats d'Aix ; Gaudot, président des tuiliers de Saint-Henri, qui, en forts bons termes, rappelle les incidents du Congrès de Nantes ; Fabreja, qui, au nom de ses collègues de la presse, remercie les syndicats de leur invitation ; Dejean, Degan, Chrétien, au nom de ses collègues ouvriers du Conseil de prud'hommes ; Bouët, président des employés de commerce.

Tous prêchent l'union des forces ouvrières sous la bannière syndicale.

Le bal commence à 5 heures, et, à 6

heures, M. le Maire fait son entrée aux accords entraînants de la *Marseillaise*.

Il prend la parole, et dit qu'il a regretté énormément de n'avoir pu prendre part à ces agapes fraternelles des travailleurs syndiqués. Il s'est félicité de l'œuvre accomplie par ses prédécesseurs, et, dit-il, si la Bourse du Travail n'existait pas, elle serait à créer.

Il promet ensuite le concours de la municipalité en toutes les occasions.

Ces quelques paroles sont couvertes par des applaudissements frénétiques.

Cette belle fête ouvrière ne s'est terminée qu'à une heure du matin. Une seule chose nous a surpris dans le compte rendu que nous a fourni l'*Ouvrier syndiqué*, c'est l'absence du citoyen Coulet, secrétaire général de la Bourse du Travail. Est-ce que les lauriers qu'il a cueillis au Congrès de Nantes l'auraient élevé si haut qu'ils ne lui permettraient plus de coudoyer dans une fête intime ses camarades d'hier ?

LE NÉANT

A un athée pleurant la mort de sa femme et de ses enfants.

Ainsi tout est fini ? ces enfants, cette femme,
Que tu disais aimer, ce, de toute ton âme,
Tu ne les verras plus... non plus, plus, plus jamais ?
Ah ! Dieu ! quel désespoir doit envahir ton être,
Et doit, sur ta raison, lors, dominer en maître,
En l'écrasant du poids terrible des regrets ?

Oh ! que tu dois souffrir n'ayant point l'espérance
De les revoir un jour ? Sans aucune croyance,
Tu crois que, par la mort, pour eux tout est fini...
Qu'en entier le néant, à jamais, les possède,
Qu'en les désagréant la mort, son affreux aide,
Leur a dit : restez-là ! c'est terminé ! c'est dit ?

Quelle erreur, mon ami, qu'elle erreur est la tienne...
Croire que le néant nous tient, et nous enchaîne,
En réduisant nos corps au plus simple élément.
Oh ! quel esprit, dis-moi, t'a dit que cette flamme
Que nous avons en nous, et que nous nommons l'âme,
Avec le corps se meurt... se perd dans le néant ?

Quoi ! la raison, l'esprit, l'âme de ceux qu'on aime
Seraient anéantis quand la mort au front blême
Vient de ses froides mains les toucher ? Non, erreur !
Ce serait à crier : tout sur terre est mensonge.
Un vain non la vertu, la vie un affreux songe...
Et cela ne se peut... je le sens à mon cœur.

Ne sens-tu pas au tien, en lisant le grand livre
De la nature que tout meure pour revivre ?
Vois le beau papillon qui s'en va vers les cieus...
Il était hier matin une laide chenille,
Et maintenant superbe et magnifique il brille,
Fendant le flot des airs d'un vol capricieux.

Seuls, hélas ! nous serions — Nous dont l'intelligence
Connait les temps, les lieux, n'importe la distance,
Et sous son analyse assigne à tout son rang —
A mourir à jamais... seuls à ne point renaître
Quand l'animalité voit revivre son être ?
Cela n'est point ; pour nous, il n'est point de néant.

Qui donc peut croire, hélas ! au néant de la tombe ?
Qui donc peut demander le néant où seul tombe
L'être qui n'a, pour guide en lui, que de l'instinct ?
Oui, seul l'esprit pervers y croit, et le demande,
Ne voulant pas de Dieu dont la colère grande
Doit le frapper un jour comme verge d'airain...

Oui, seul l'esprit pervers y croit dans son délire ;
Toutes ses passions — demande à Shakespeare —
Lui disent : que le monde est un fait du hasard...
Oui, que cet univers, où tout est harmonie,
Qui prouve, pour auteur, un sublime génie,
Tout comme ça s'est fait — J'en invoque César...

J'en invoque César, Jésus-Christ, Alexandre,
Tous les illustres morts que recouvre la cendre...
Etes-vous du hasard un simple composé ?
Votre superbe esprit, étonnement du monde,
Est-il un jeu fini dans le rien, dans l'immonde,
Avecque votre corps dissous, réduit, usé ?

Hugo répond : ici, le corps est périssable,
— Je le sais, moi dont l'œil a scruté l'insondable,
Mort le corps, oui, périt dévoré par les vers ;
Mais ce qui ne périt, c'est l'esprit, c'est la tête,
C'est tout ce qui nous tient en dehors de la bête,
Et nous fait, après Dieu, rois de cet Univers.

Nous vivons du visible, aussi de l'invisible.
Et c'est ce qui me dit : que vers l'inaccessible
Des vivants... mais qui n'est, non, pas celui des morts,
Doit s'envoler l'esprit, ce flambeau, cette flamme,
Que nous nommons raison et communément âme.
Pour lors seul, en son tout, périssable est le corps.

Ainsi répond Hugo. — Tu diras : la science
A prouvé que les corps, n'importe leur essence,
Doivent s'anéantir, se perdre dans le tout...
Mais la science, ami, par trop souvent s'égare,
Lors ne saurait servir à la raison de phare,
Entièrement, sur ce qui tient à Dieu surtout !

Je sais que la science, éprise d'elle-même,
A tous s'en va disant : de l'éternel problème
Moi seule je connais à fond le résultat,
Ignoble vanité, que je ne puis admettre,
Qui ne voit ici-bas que l'intérêt pour maître ;
Et pour but de nos jours le néant. — Tout est là !

Tout est là ! nous dit-elle, en trois points, la matière
N'est qu'un fruit du hasard, donc n'a point eu de père...
Allez ! vivez ! mourez en bien, en mal... la mort
Sera la fin de tout... et du corps et de l'âme —
Conclusion menteuse, hélas ! qui nous proclame
Le seul néant pour but — Que la science a tort !

Que la science a tort ainsi, donc, de conclure
Si haut — Qu'en pensez-vous, admirable nature...
Hugo divin poète et magnifique esprit ?
Sur les choses de Dieu n'importe en soit l'espèce ;
Pour moi, mon cher ami j'avoue et je confesse
Que je crois en ce que Victor Hugo nous dit.

De même crois y donc, ça séchera tes larmes,
Tu n'auras plus en toi de regrets, ni d'alarmes
Torturant, constamment, et ton âme et ton cœur,
Puisque tu reverras les êtres que tu pleures
Près de Dieu Tout-Puissant...
Notre esprit de la mort devant être vainqueur.

Gabriel POTEI.

FÉDÉRATION NATIONALE

DES

OUVRIERS MÉTALLURGISTES

DE FRANCE

Paris, le 22 octobre 1894.

AUX CHAMBRES SYNDICALES

Citoyen secrétaire,

Devant la situation faite par la loi de 1884 aux organisations ouvrières, étant donnée l'impossibilité aux chambres syndicales et aux Fédérations d'exister sans être régulièrement constituées,

Le Conseil fédéral a cru de son devoir de vous consulter à ce sujet : à savoir s'il ne serait pas nécessaire, pour le bon fonctionnement de la Fédération Nationale, de remplir les formalités qu'exige cette loi.

Nous savons par expérience ce que nous devons attendre de ceux qui nous dirigent ; car si nous n'avons pas été poursuivis en même temps que la Bourse du Travail de Paris, c'est qu'ils nous ménagent des poursuites pour le moment où leurs intérêts politiques leur commanderont d'agir.

A nous de déjouer ces manœuvres et la désorganisation qui s'ensuivrait.

Nous vous informons également que nous tenons à votre disposition les brochures compte-rendu du troisième Congrès National de la Fédération de la Métallurgie, et vous prions de nous faire savoir le nombre d'exemplaires que vous désirez.

Le prix en est fixé à 0 fr. 30 c. pièce, port en sus.

Veuillez nous répondre le plus tôt possible :

1^o Etes-vous partisans que la Fédération adhère à la loi ?

2^o Combien désirez-vous de brochures. Bien cordialement à vous.

Pour la Fédération Nationale de la Métallurgie,

Le secrétaire : J. BRAUN.

A ce sujet les chambres syndicales Nantaises adhérentes à la Fédération nationale se sont réunies le dimanche 18 novembre. Elles ont décidé que cette question serait portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion de chaque Syndicat respectif, afin qu'il donne son avis à ce sujet.

Passé, Présent et Avenir du Travail

Dans une de ses dernières leçons à l'École d'anthropologie de Paris, M. le docteur Ch. Létourneau a résumé sa doctrine sur l'évolution du travail.

Il nous montre, chez les peuples primitifs, le vainqueur tuant impitoyablement le vaincu ou le conservant pour sa nourriture, *comme viande de boucherie*. Les captifs, ensuite, furent épargnés, mais astreints aux travaux les plus pénibles. Quant aux captives, de tout temps, on en fit des concubines. Les uns et les autres devinrent une valeur d'échange : on en fit commerce.

Mais cette utilisation non sanguinaire des captifs, ne se pratiqua guère sur une large échelle avant que l'on fût devenu pasteur et surtout agriculteur.

Les esclaves constituèrent l'unique force mécanique de la haute antiquité ; les animaux ne furent employés que tardivement.

Aujourd'hui encore, en Chine et chez certains Touaregs, les femmes et les esclaves sont attachés à la charrue.

L'esclavage finit par être organisé comme institution civile. Mais alors il n'eût plus pour source unique la guerre. Il en eût d'autres : le croit naturel des populations serviles, la vente des enfants par leurs parents, celle des femmes par leurs maris, les condamnations judiciaires, les dettes impayées, enfin l'aliénation volontaire de la liberté sous le coup d'une profonde misère.

Petit à petit les droits du maître sur l'esclavage furent restreints dans une certaine mesure. Il lui fut interdit de le tuer, même de le mutiler. On régla les formali-

tés de son affranchissement, ainsi que la situation des femmes devenues mères du fait de leurs maîtres, celle de leurs enfants, etc.

Parallèlement à l'esclavage, se développa une forme atténuée : le *servage*.

L'origine du servage fut la conquête de tout un pays, l'asservissement en masse de toute une population par des conquérants relativement peu nombreux. Le servage finit par remplacer l'esclavage, et il a persisté jusqu'à nos jours en certain pays.

Il disparut à son tour.

Mais il s'en faut que la masse des prolétaires ait pu jouir enfin d'une liberté complète et que leur condition sociale n'ait gardé aucune tare servile.

Le *salariat*, en effet, a été substitué au servage, lorsque le travail industriel s'est développé d'une façon considérable.

D'ailleurs, il ne faudrait pas croire que l'esclavage soit aujourd'hui entièrement disparu. Il fleurit, avec presque toutes les horreurs de sa constitution primitive, dans toute l'Asie, dans l'Afrique ; et, non-seulement chez les peuples indigènes, mais dans ces colonies que Français, Allemands, Portugais, Italiens, Anglais vont installer sur le continent noir, sous prétexte d'y importer la civilisation, mais en réalité pour vendre de mauvaise eau-de-vie et de maigres cotonnades.

L'esclavage fleurit en Nouvelle-Calédonie et ailleurs, sous le titre officiel d'*immigration réglementée*.

Mais, tout bien considéré, la situation de ces esclaves n'est peut-être pas beaucoup plus déplorable que le *salariat européen*. Car, en se vulgarisant, le « salariat a revêtu un caractère nouveau et particulièrement dur. Il s'est véritablement rapproché de l'esclavage antique, et parfois même, il a créé à l'artisan une situation pire à certains égards que l'esclavage de Rome ou d'Athènes ».

En effet, *l'intérêt même du propriétaire d'esclaves l'empêchait de trop les surmener, pour ne pas amoindrir sa propriété. Mais cet intérêt n'existe pas vis-à-vis des salariés. Leur faire rendre le plus possible, au plus bas prix possible*, c'est toute l'économie de l'industrie moderne.

Aussi la femme et l'enfant ont-ils été et sont-ils encore odieusement exploités.

A l'appui de ces assertions, M. Létourneau cite des faits nombreux, tirés des ouvrages spéciaux (*L'Ouvrier de huit ans*, de Jules Simon), des enquêtes parlementaires en France et en Angleterre, des travaux si consciencieux de Karl Marx, etc., et il montre quelle influence un pareil régime a sur la santé et la moralité des salariés :

« Aujourd'hui, dit-il, le travail dans les manufactures impose aux ouvriers une existence misérable, presque sauvage, sans attrait, sans confort, même sans salubrité ; *une existence qui pousse les hommes à l'ivrognerie, les femmes à la prostitution, les enfants à la mort.*

» Or le mal grandit sans cesse, à mesure que se développe le régime de la grande industrie, à mesure que les campagnes se

développent au profit des villes, surtout des villes industrielles.

» D'après le recensement de 1876, l'industrie occupait déjà en France plus de *neuf millions* de personnes — exactement 9,274,457 — c'est-à-dire *près du quart* de la population. Et la part de la grande industrie était déjà de *plus de deux millions* d'ouvriers...

» Elle a certainement beaucoup grossi depuis lors.

» Nous avons vu que, dans l'antiquité, le maître louait son esclave pour des travaux industriels et empochait le prix de la location.

» Or, les choses ont moins changé qu'il ne semble, car dans l'industrie, *le salaire*, en raison de la concurrence, *se règle assez exactement sur le minimum indispensable à l'ouvrier pour vivre.*

» Toute la plus-value, le *gain*, va aux employeurs et commerçants qui, affolés par l'amour de l'argent, se démolissent et en arrivent à une inhumanité farouche. Il en est qui vont jusqu'à penser, avec un représentant de leurs idées, J.-B. Say, « *que la société ne doit aucun secours à ses membres* ».

» Un tel état de choses peut-il durer indéfiniment ? — C'est évidemment impossible.

» Sans doute, dans nos Sociétés mercantiles, l'argent est le maître souverain. Bien ou mal acquis, il confère à son détenteur du pouvoir, des privilèges, mais non pas le droit au respect.

« *L'abolition du salariat deviendra donc nécessaire.* Et nos Sociétés contemporaines s'épargneraient peut-être de bien cruelles épreuves si, regardant résolument la situation en face, elles confessaient la nécessité d'une réforme et canalisèrent ainsi le courant, au lieu de lui opposer des digues impuissantes... »

Mais, il ne faut pas se le dissimuler, l'évolution sera lente à se produire :

« La classe des privilégiés est prête à braver la mort, *et surtout à la donner*, pour défendre ce qu'elle appelle ses droits. D'autre part, la foule des petits, des sacrifiés, *est de longue main faite au joug.* Elle a peine à concevoir nettement qu'il soit possible d'améliorer son sort, et *le plus souvent elle combat ses libérateurs* trop pressés.

» Il faudrait d'abord convaincre. Mais cela est bien difficile. Car la minorité émancipatrice elle-même ne peut offrir à la majorité rétive que des vues peu pratiques encore, des plans mal étudiés, dont la réalisation est toujours difficile, quand elle n'est pas entièrement impossible, au moins du jour au lendemain. »

L'évolution sera lente, mais elle se fera.

« Une fois accomplie, l'humanité civilisée sera vraiment affranchie. Alors, et alors seulement, elle pourra se perfectionner physiquement, moralement, intellectuellement, donner enfin toute la mesure du progrès latent en elle et goûter pleinement, pour la première fois, le bonheur de vivre. »

Revue mensuelle de l'École d'anthropologie.

ECHO DE LA GRÈVE DES FILEUSES

Dans notre dernier numéro, sous le titre de « Echo de la Grève des Fileuses », nous annoncions que, si les renseignements qui nous étaient fournis étaient exacts, le directeur de l'usine Rouxel et Cossé aurait été chassé de l'établissement pour avoir voulu battre M. Rouxel.

Il paraît que nous avons touché juste et nous ne serions pas revenus sur cette affaire si M. l'ex-directeur n'était venu me demander insolentement une rétractation immédiate.

Sur ma réponse qu'il aurait satisfaction si, après enquête, j'avais la preuve du mal fondé de mon entrefilet, ce monsieur sortit en proférant des menaces et déclarant qu'il se rendait chez M. le Procureur de la République.

Les conseils de M. le Procureur de la République n'ont pu que lui être salutaires et certainement il aura dû l'engager à se tenir tranquille (il est toujours mauvais de remuer la boue), car nous n'avons plus eu de ses nouvelles.

Pour moi, je maintiens ce que j'ai dit dans l'article précédent et j'ajoute qu'il a été renvoyé de la maison Bessonneau, à Angers, pour avoir frappé des ouvriers et ouvrières de la filature. M. Bessonneau, lui-même, s'est chargé de son renvoi.

Si ce monsieur n'est pas satisfait de cette déclaration, je suis prêt à publier la lettre que nous avons reçue de la Chambre syndicale textile d'Angers le 17 mai dernier, ainsi que celle que nous avons adressée le lendemain, 18, à MM. Rouxel et Cossé.

Néanmoins, je crois qu'il a perdu là une belle occasion de se taire.

D. COLOMBE.

FÉDÉRATION OUVRIÈRE

De Besançon et de Franche-Comté

Camarades,

Les ouvriers menuisiers avaient demandé la journée de dix heures, avec maintien du même salaire, accordé verbalement à l'unanimité par la chambre syndicale des patrons menuisiers, à partir du 1^{er} octobre 1894.

A cette date, tous les patrons, sauf un, ont refusé de tenir leurs engagements.

Vu ce refus, les ouvriers se sont déclarés solidaires et ont quitté les ateliers; 80 ouvriers sont donc actuellement en grève.

Plusieurs réunions entre patrons et ouvriers, dans le but d'une entente, ont eu lieu sans résultat.

Le Comité fédéral et le Syndicat ne doutent pas que leur appel sera favorablement accueilli et que chacun apportera son obole à cette œuvre de solidarité.

LE COMITÉ FÉDÉRAL,

La Chambre syndicale des ouvriers menuisiers.

Adresser les souscriptions, dons et collectes à la Bourse du Travail de Nantes, qui les fera parvenir directement aux intéressés.

CHAMBRE SYNDICALE

DES

OUVRIERS MALLETIERS

En articles de voyage de Paris

Siège social: 146, rue du Temple, 146

APPEL AUX SYNDICATS

Citoyens syndiqués,

Les ouvriers malletiers à l'heure et aux pièces de la maison Romand, 22, rue Dus-soubs, sont en grève depuis le 1^{er} octobre. Ils demandent l'application, pour les ouvriers aux pièces seulement, et la reconnaissance par M. Romand du tarif de la Chambre syndicale.

M. Romand ne veut rien savoir et refuse surtout l'ingérence de la Chambre syndicale en ce qu'il appelle ses affaires, ce qui fait que, par cette grève, nous luttons davantage pour les principes que pour l'augmentation.

Pas un ouvrier de cette maison ne travaille et ne travaillera avant d'avoir reçu complète satisfaction, et tous les ouvriers de la corporation, réunis le 14 octobre, ont unanimement décidé, et de la manière la plus absolue, de ne plus jamais travailler dans cette maison, si ce patron ne s'entend pas avec les délégués de la Chambre syndicale avant le 21 octobre 1894.

En ces conséquences, la grève durera longtemps; mais M. Romand succombera s'il ne veut pas reconnaître la Chambre syndicale et discuter avec elle.

C'est pour nous aider à soutenir cette lutte que nous vous adressons, camarades, un pressant appel à votre solidarité qui ne fait jamais défaut.

Recevez, camarades, nos remerciements et nos fraternelles salutations.

Pour la Chambre syndicale et par ordre :

Le secrétaire,

Eug. LEMAITRE.

3, rue aux Ours.

Adresser les fonds au trésorier, le citoyen Keinclauss, 28, rue Lambert, qui adressera un reçu, ou les apporter à la Permanence établie au siège social, 146, rue du Temple, maison Ancelin, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Chambre Syndicale

DES OUVRIERS DE L'INDUSTRIE DU CUIR

D'AUVERGNE (YONNE)

Citoyens et chers camarades,

Au nom de la solidarité, nous venons faire appel à vos sentiments fraternels.

Depuis le mardi 5 novembre, l'unanimité des ouvriers de la maison Peyrouse a voté la grève.

Nous n'exposons à ce patron qu'une revendication très juste, c'est-à-dire le tarif des autres maisons et la même préparation du travail.

Après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, le patron n'ayant pas voulu adhérer à nos modestes revendications, et après le renvoi de chez lui des délégués composant la commission d'arbitrage, nous avons résolu la grève.

Comptant sur votre solidarité pour nous aider à soutenir la lutte contre la rapacité patronale, nous vous adressons ce pressant appel.

Vive l'émancipation des travailleurs!

Adresser les fonds au citoyen Fouquin, secrétaire, impasse Quatrevaux, 5, à Auxerre.

BIBLIOGRAPHIE

Nous recommandons à l'attention de tous ceux qui veulent s'instruire, la lecture de la brochure de notre camarade Marpeaux, de la Bourse du Travail de Dijon, intitulée *L'évolution naturelle et l'évolution sociale*.

Ce petit chef-d'œuvre, qui découle de la doctrine de Darwin, contient 128 pages de texte serré et est en vente à la Bourse du Travail, au prix de 0 fr. 50.

En vente également le compte-rendu officiel du Congrès de Paris 1893. Prix : 0 fr. 50;

Et le compte-rendu du 3^e Congrès national de la métallurgie, tenu à Saint-Etienne les 12, 13 et 14 juillet 1894. Prix : 0 fr. 30.

Le Gérant : D. COLOMBE

BIBLIOTHÈQUE DE LA BOURSE

L'Administration de la Bourse du Travail de Nantes prévient toutes les personnes soucieuses de l'instruction morale et scientifique de la classe ouvrière qu'elle acceptera avec plaisir tous les journaux, livres, brochures, etc., qu'elles voudraient bien offrir à sa Bibliothèque.

20 fr. PORTRAITS 20 fr.

AU CRAYON NOIR INALTÉRABLE

Reproduction grandeur naturelle
Défie toute concurrence

A. LE BIBOUL, 8, rue de l'Émery

Réduction de 40 p. % aux Ouvriers Syndiqués

M^{me} LEVAVASSEUR
SAGE-FEMME

Ex-Interne et Lauréate des Hospices de Tours
et d'Angers

MAISON D'ACCOUCHEMENT
7, Rue Crébillon

PRIX MODÉRÉS & REMISE IMPORTANTE AUX OUVRIERS SYNDIQUÉS

Nota - Dans l'intérêt de ses Clientes, M^{me} Levavasseur leur conseille toujours de lui faire quelques visites pour éviter des accidents.

PHARMACIE B. BURAEU

Ex-Interne des Hôpitaux

1^{er} prix de l'École de Médecine et de Pharmacie
8, Rue d'Orléans, 8

Défiant toute concurrence tant par la modicité de ses prix que par la pureté absolue de ses produits.

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de falsifications.